

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le Maire constate la présence de Janine POUJOL, Bernard LABORIE, Claire CROCHET, Sébastien ROUCHON, Manuel CAILLAUD, Laurent HILAIRE, Laurence MOUNIER, Alexandre RESTOU, Aline DECOUITY, Yannicka QUENTIN, Emilie FAURIE, et Isabelle LAMBERT. Il propose d'ajouter un thème à l'ordre du jour et quelques points au niveau des questions diverses.

### 1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 novembre.

*Votés à l'unanimité des personnes présentes lors de ce conseil.*

### 2° Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets

Jusqu'à l'adoption du budget 2024 ou jusqu'au 15 avril, la commune peut régler les nouvelles dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cela concerne uniquement les dépenses non engagées sur l'exercice 2023. En conséquence la limite fixée est de 148 000 € pour le budget général, 76 000 € pour celui de l'eau et 140 000 € pour celui de l'assainissement. Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir engager les nouvelles dépenses d'investissement à venir dans cette limite.

*Votée à l'unanimité*

### 3° DM Fongibilité et ajustement des crédits de fin d'année.

Plusieurs dépenses à caractère général, des factures EDF et une contribution plus conséquente que prévue à la communauté de communes pour le traitement des demandes de permis de construire ou autorisation de travaux font qu'il est nécessaire de passer des écritures comptables. En revanche, il ne sera pas nécessaire de voter une décision modificative puisque le chapitre budgétaire est suffisamment approvisionné. Si nécessaire, une décision du Maire sera prise dans le cadre de la fongibilité des crédits et un compte-rendu sera fait à la prochaine réunion.

### 4° Délibération pour la révision allégée du PLU

Le conseil municipal avait voté la mise en place d'une procédure simplifiée de révision du PLU lors du conseil municipal du 7 juillet. Il s'avère qu'une procédure de révision du PLU allégée est suffisante puisque les modifications proposées sont peu nombreuses. Le secrétaire de mairie indique le planning des différentes étapes :

Fin janvier : transmission d'une 1<sup>ère</sup> version du rapport par GEOSCOPE (bureau d'études retenu pour le projet),

Mi-février : retour des observations par les différents acteurs concernés,

Fin février : le dossier est prêt et transmis,

Fin février : saisine de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), transmission du dossier à la MRAe (autorité environnementale) et aux personnes publiques associées.

Mi-mars : réunion d'examen conjoint,

Fin avril : retour de l'avis de la MRAe,

Courant mai : enquête publique,

Fin juin : approbation en conseil municipal.

La publication de la procédure sur le site de la mairie est indispensable ainsi que la mise à disposition d'un carnet d'observations dans les locaux de la mairie.

Les élus regrettent que la procédure de révision allégée prenne finalement une année complète.

*Votée à l'unanimité*

#### **5° Don de l'association AMICOLDU**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'un chèque d'un montant de 100 € de l'association des anciens du collège d'Uzerche. Il précise que l'association désire remercier la mairie pour le prêt d'une salle municipale lors de leurs réunions. Il demande l'autorisation d'accepter ce don destiné à la caisse des écoles. L'ensemble du conseil municipal remercie les membres de l'association pour ce don.

*Voté à l'unanimité*

#### **6° Délibération pour une arrivée d'étapes du tour du Limousin à Masseret lors de l'édition 2025.**

Monsieur le Maire précise qu'il a officiellement sollicité la communauté de communes pour un accompagnement financier à hauteur de 50 % du montant demandé par les organisateurs et que d'autres partenaires vont être démarchés afin de réduire le reste à charge de la commune.

*Voté à l'unanimité*

#### **7° Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale.**

Monsieur le Maire indique le principe de cette prime et précise que, si celle-ci est votée, la commune peut la verser, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 30 juin.

La décision est prise de verser cette prime exceptionnelle mais le montant de celle-ci sera décidé lors de la prochaine réunion début février. La réglementation prévoit de solliciter l'accord du Comité Social Territorial (CST) du centre de gestion pour valider la proposition du conseil.

*Voté à l'unanimité*

## **8° Adhésion au service de la médecine préventive du travail.**

Madame POUJOL, première adjointe, présente cette nouvelle organisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et les différentes possibilités offertes. Les membres du conseil regrettent que le centre de gestion impose une nouvelle charge financière avec un délai très court qui ne permet pas d'étudier réellement toutes les possibilités. Le coût d'adhésion est de 88,14 € HT par agent chaque année.

*Voté à l'unanimité*

## **9° Recrutement d'un agent contractuel - emploi temporaire d'agent recenseur**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Il est nécessaire d'ouvrir un emploi temporaire d'agent recenseur afin de mener à bien cette mission. L'agent recenseur sera sous la supervision du coordonnateur communal, à savoir Mme Jocelyne BEVE, secrétaire de mairie.

Le contrat sera établi du 02 janvier 2024 au 17 février 2024, à raison de 35h hebdomadaires. L'agent sera chargé de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires papiers ou informatiques conformément aux instructions de l'INSEE.

*Voté à l'unanimité*

## **10° Questions diverses.**

### **- Point sur les travaux maison Duvert**

Les deux appartements seront terminés fin décembre et pourront être proposés à la location. Une discussion s'engage sur le montant des loyers et il est décidé de se rapprocher de l'agence qui aura la charge du dossier afin de déterminer le loyer demandé.

### **- Proposition pour le renouvellement du matériel lié à la téléphonie**

Le secrétaire de mairie rappelle les conditions du contrat en cours chez Orange et présente la proposition de l'entreprise Koesio pour le renouvellement du matériel et l'ouverture d'une ligne téléphonique supplémentaire destinée au personnel de la garderie.

Les membres du conseil sont conscients de la nécessité de renouveler le matériel prochainement et proposent de mettre en concurrence plusieurs opérateurs et fournisseurs de matériel téléphonique, compte tenu du montant de cette opération.

- **Proposition d'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert chargé de gérer le centre de supervision du Conseil Départemental**

Ce centre gèrera non seulement les caméras communales de vidéosurveillance mais également les différents réseaux ou assistance à personnes par l'installation de capteurs connectés. Le conseil n'a pas l'intention d'installer de caméras de vidéoprotection mais compte tenu des autres éléments, estime qu'il est intéressant d'adhérer à ce syndicat. Sébastien ROUCHON représentera la commune en tant que délégué titulaire et sera suppléé par Janine POUJOL.

- **Demande d'installation d'un lampadaire à l'arrêt de bus près de l'aire de covoiturage**

Des usagers de la ligne de bus ont suggéré l'installation d'un lampadaire sur cet espace afin sécuriser cet endroit fréquenté par des personnes âgées ou des jeunes élèves qui partent vers les différents établissements scolaires qu'ils fréquentent tôt le matin.

*Voté à l'unanimité*

- **Évaluation du bâtiment de la société SCI A DÉVELOPPEMENT**

Pour faire suite à une liquidation judiciaire, ce bâtiment doit être mis en vente par le liquidateur judiciaire. La commune souhaite connaître la valeur de ce bien et prévoit de saisir le service des domaines à cet effet.

*Voté à l'unanimité*

- **Travaux à la boucherie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux pour la création d'un local salaisons et l'isolation de cet espace sont en cours. Il rappelle que, comme prévu, ceux-ci sont intégralement pris en charge par le gérant de la boucherie chez Sam.

Le secrétaire de séance,  
Manuel CAILLAUD

Le Maire,  
Bernard ROUX

